

Exertis Connect

ZI Buchelay 3000
BP 1126
78204 MANTES LA JOLIE CEDEX
FRANCE



Téléphone : 08 10 02 91 91 - Télécopie : 01 76 73 98 35

Page 1

FA40192624

Compte client : M140036

Contact : FOISSOTTE Mélinda

N° identif. intracomm. FR 00 827 498 460

N° commande Web/EDI : 102690170

Votre référence : COMF29241

Adresse de livraison

SICONTACT
MME Célia ALIBERT
POLE D AIX LES MILLES
400 RUE PIERRE BERTHIER
13100 AIX EN PROVENCE
FRANCE

SICONTACT

POLE D AIX LES MILLES
400 RUE PIERRE BERTHIER BP 253
13797 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
FRANCE

N° de commande CV40198893

N° expédition BL40226575 du 24/11/20

FACTURE N° FA40192624

Commercial

FERRE Isabelle

Date : 24-11-2020

Référence	Désignation	Pays origine	Quantité	Code unité	Prix unitaire	Montant
755075	DEX Coffret éco mural fixe 19" 9U prof 450 mm (noir)	CN	2	PCS	77,4000	154,80
755231	DEXLAN Etagère 1U 19" Noir Prof 250 mm	CN	5	PCS	11,9900	59,95
PORT	Franco de port		1			
Total EUR HT					214,75	
TVA 20%					42,95	
Total EUR TTC					257,70	

Nous contacter : 0810 02 91 91 (0.06€/mn + prix appel)

*1 Service Commercial

*2 Service Technique Après Vente

*3 Comptabilité

Vous souhaitez faire une demande de retour => Il vous suffit de vous connecter sur www.exertis-connect.fr dans votre espace client, rubrique assistance puis service après ventes. Et laissez vous guider.

Conditions de paiement

LCR AUTO SANS ACCEPTATION 30 jours da

Date d'échéance

24/12/20

Conditions de livraison

Transporteur

GENERICQUE

Notre banque

R.I.B.

I.B.A.N.

B.I.C. (SWIFT)

CREDIT DU NORD MANTES

30076 02115 16603300200 52

FR76 3007 6021 1516 6033 0020 052

NORDFRPP

CUC Exertis Connect

N° id. intracomm. : FR 25 348 940 206 - SAS au capital de 11 010 000 Euros - SIRET : 348 940 206 00058 - NAF : 4651Z - RCS Versailles

Loi 92-1442 du 31/12/92 : Cette facture devra avoir été réglée à sa date d'échéance, le règlement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte, et tout retard de paiement entraînera des pénalités au taux de 1,5% par mois. Loi 2012-387 du 22/03/12 tout retard de paiement entraînera une indemnité forfaitaire de 40 euros.

Loi 80335 du 12/05/80 : Les marchandises restent notre entière propriété jusqu'à parfait paiement.